

# Comité programme du Congrès des professionnel·le·s de l'information

Fédération des milieux documentaires

## Contexte du comité Programme du CPI

Le comité programme du Congrès des professionnel·le·s de l'information (CPI) de la Fédération des milieux documentaires (FMD) est établi sous l'autorité du Conseil d'administration de la FMD. Il fonctionne comme stipulé dans le présent mandat.

### 1) Composition

Le Comité Programme du CPI sera composé de 7 à 10 membres recruté·e·s par la Directrice générale de la FMD. Les personnes doivent être membres institutionnel·le·s ou associatif·ve·s de la FMD.

Le comité vise à avoir une composition de :

- une personne de la section FMD-Tech Doc
- une personne de la section FMD-TDM
- une personne des bibliothèques d'enseignement supérieur – Colloque BES
- une personne de chaque association partenaire du congrès
- une personne des bibliothèques publiques

Les autres membres du comité peuvent être issu·e·s de n'importe quel milieu documentaire du Québec ou de la francophonie canadienne. Le comité vise également une composition de personnes issues des diversités culturelles et raciales, cognitives et physiques ainsi que de la diversité des âges, des sexualités, des sexes et des genres.

Un· membre du comité programme du CPI est élu·e par ses collègues du comité et dirigera le comité. Le poste élu est:

- la présidence.

### 2) Mandat

Le comité programme du CPI établit le thème du congrès, rédige l'appel à communications, suggère des personnes d'intérêt pour les conférences d'ouverture et de clôture et monte la programmation du congrès.

### 3) Dispositions générales

## **Fréquence des réunions**

Le comité programme du CPI se réunit deux à trois fois (dès le mois de décembre). Des réunions supplémentaires peuvent être fixées au besoin.

## **Responsabilités du comité**

Le comité programme du CPI est tenu de :

- faire rapport du travail du Comité auprès du CA et de la Direction générale de la FMD pour les réunions du CA;
- revoir et réviser le mandat du comité une fois, au minimum, tous les cinq ans et recommander des changements auprès du CA de la FMD;
- produire un rapport annuel des activités et travaux du comité et le soumettre au CA de la FMD au moment demandé par la Direction générale (habituellement en octobre de chaque année);
- offrir un thème de congrès qui inclut tous les professionnel-le-s de l'information et tous les milieux documentaires;
- offrir une programmation qui respecte le thème choisi;
- offrir une programmation qui inclut tous les colloques et les associations membres qui le demanderont dans les délais.

## **4) Mandat et responsabilités des membres**

Responsabilités de la présidence.

**La présidence est tenue de :**

- fixer des réunions et établir les ordres du jour;
- veiller à ce que les diverses expériences et perspectives de l'ensemble des membres du comité soient traitées avec respect;
- communiquer l'information à la Direction générale de la FMD;
- établir la programmation avec la Direction générale de la FMD;
- représenter et faire rapport des activités du comité.

## **Rôle des membres du Comité**

Les membres doivent être en mesure de partager leur expertise et leur opinion sur les activités prévues. Ils doivent pouvoir participer aux réunions et travaux du comité.

**Il est attendu que les membres contribuent à :**

- prendre connaissance de ce qui a été fait dans les années antérieures;
- formuler des idées de thématique;
- formuler l'appel à communications;
- proposer des noms ou des sujets pour les conférences d'ouverture et de clôture et de conférencier-ère-s si nécessaire;

- partager les connaissances et les contacts;
- réviser des politiques et faire des recommandations;
- participer à tout autre projet du comité programme du CPI.

## 5) Bénéfices

### **Pour les membres du comité programme du CPI**

Les membres du comité bénéficieront en :

- approfondissant leurs connaissances à l'élaboration de thème pour le congrès;
- contribuant à la conceptualisation et la mise en place de projets et de programmes qui rendront les milieux documentaires plus diversifiés, équitables et inclusifs;
- travaillant avec des collègues de divers milieux documentaires (réseautage);
- développant une expérience du travail de comité.

### **Pour les milieux documentaires en général**

Les milieux documentaires bénéficient du travail du comité par :

- un choix de thème ouvert pour tous les professionnel-le-s de l'information et milieux documentaires ;
- un appel à communications clair;
- un programme de congrès diversifié et inclusif.